

AÏKIDO CLUB CERDAGNE - CAPCIR

Saison 2019/2020 Fiche d'inscription ENFANTS



NOM de L'ENFANT :

PRÉNOM.....

Sexe : MASCULIN FEMININ

Date de naissance :

NOM et Prénom du responsable légal:

Profession (facultatif)

ADRESSE :.....

VILLE :.....CODE POSTAL

TÉLÉPHONE : FIXE :

PORTABLE :

E MAIL :.....

NOM DE L'AUTRE PARENT :

CERTIFICAT MEDICAL (*obligatoire*) fourni le : par le Docteur.....

EN CAS D'ACCIDENT ,

Personne à prévenir tel:

(Si possible) appeler le Docteur tel :.....

REGLEMENT : à l'année licence + cotisation = 90 €

20€ de réduction à partir de la 2^{ème} inscription

1 chèque de 90 € à l'ordre de Aïkido Club Cerdagne Capcir (ACCC)

2 chèques - 50 € à l'inscription

- 40€ à déposer le

90 € en Espèces

A l'issue du cours, l'enfant devra être repris par ses parents, à défaut, il partira seul.

L'inscription sera effective quand la licence aura été remplie, le certificat médical fourni, le règlement signé

et le paiement effectué.

J'autorise La diffusion de l'image de mon enfant sur le site du club OUI NON

A LE.....

Signature des parents

Voir le règlement ci-dessous :

AÏKIDO CLUB CERDAGNE - CAPCIR



Règlement Intérieur

Sections jeunes

- 1 - Les élèves doivent respect et obéissance au Maître.
- 2 - Entre eux, ils se doivent respect et entraide - Bonne Humeur et gentillesse sont indispensables.
- 3 - Violence, brutalité, désobéissance ou manque de respect graves entraîneront une exclusion passagère ou définitive du Dojo.
- 4 - Sur le Tatami, silence et concentration sont obligatoires. Les portables sont éteints.
- 5 - Les élèves doivent arriver au Dojo **10 minutes avant le cours** pour se mettre en tenue. Ils montent sur le tapis quand le professeur ou l'adulte responsable les y autorise.
- 6 - Une tenue correcte est exigée sur le Tatami : bonne hygiène corporelle, kimono propre, ceinture correctement nouée, port de sandales (ou tongs) en dehors des tapis.
- 7 - Le comportement dans les vestiaires et hors de la salle doit être correct (pas trop de bruit), pas de vol ni de dégradations, etc ...
- 8 - Les parents qui désirent assister à l'entraînement sont tenus au silence pour ne pas perturber le cours.
- 9 - Les passages de ceintures (grades) se feront à la fin de chaque trimestre.
- 10 - Il est interdit d'utiliser l'Aïkido en dehors des séances d'entraînement.
- 11- A la fin du 1er trimestre, le professeur pourra être amené à envisager l'éviction du cours (après entretien avec les parents) pour l'élève qui, de façon évidente, ne manifeste aucun goût pour l'Aïkido ou si **son comportement est perturbateur**.

J'ai lu ce règlement intérieur, et je m'engage à le respecter
le

Signature de l'Elève

Signature des Parents
responsables de l'Enfant